



Luxembourg, le 2 avril 2024

Circulaire n° 2024-030

Circulaire

aux administrations communales
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux,
aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : Changement au sein de la Direction Générale des Affaires Communales

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous faire part d'un changement au sein de la Direction Générale des Affaires Communales et notamment au niveau de la Direction des Affaires communales. A partir du premier avril Monsieur Cyrille Goedert assure la direction de ce service. Je me permets de vous rappeler que ce service est à votre écoute et à votre disposition.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre des Affaires intérieures



Léon Gloden

